



## Assemblée Générale Annuelle du Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny

**Date :** 20 juin 2022

**Heure :** 18h30

**Lieu :** Sous le Pavillon Richelieu au centre du Parc St-Nicolas de Montmagny

---

### Présences des membres à l'assemblée :

Jessie Blais	Vanessa Corriveau	Caroline Couture
Josée Labrecque	Isabelle Carpentier	Mélanie Nadeau
Sarah Gagné	Thérèse Messier	Élise Guimont
Isabelle Langlois	Julie Massicotte	Stéphanie Nicol
Lysanne Tanguay		

### Invité :

Simon Chouinard CPA auditeur Mallette

#### 1- Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Julie Massicotte confirme que le quorum est constitué des membres présents et déclare l'assemblée ouverte, il est 18h30.

#### 2- Lecture de l'avis de convocation et mot de bienvenue de la présidente

Mme Julie Massicotte souhaite la bienvenue à tous, elle fait ensuite la lecture de l'avis de convocation acheminé aux membres pour la présente assemblée.

#### 3- Nomination du président et secrétaire d'assemblée

Il est proposé de Mme Stéphanie Nicol et secondée de Mme Isabelle Langlois de nommer Mme Julie Massicotte comme présidente d'assemblée et Mme Lysanne Tanguay comme secrétaire.

Adopté

#### 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé de Mme Sarah Gagné et secondée par Mme Élise Guimont d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adopté

**5- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 17 décembre 2021.**

Mme Lysanne Tanguay en fait la lecture. Par la suite, il est proposé par Mme Thérèse Messier et appuyée de Mme Sarah Gagné d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adopté

**6- Présentation des États financiers audités par Monsieur Simon Chouinard CGA de la firme Mallette.**

Notre auditeur nous présente le projet des états financiers 2021-2022. Nous terminons l'année avec un excédent sur les charges de 37 117\$. Bien que les organismes à but non lucratif ne devraient pas terminer avec un excédent, celui-ci s'explique par les nombreux projets menés par le Centre d'Entraide et qui couvrent une partie des frais de fonctionnement. Ceci a pour effet de libérer une partie de la mission de base qui doit couvrir les frais de fonctionnement de l'organisme.

Il est proposé de Mme Thérèse Messier et secondée de Mme Josée Labrecque d'accepter les états financiers tel que présentés.

Adopté

**7- Période de question en lien avec la présentation des états financiers**

Aucune question n'est adressée à l'auditeur.

**8- Nomination d'un expert-comptable pour les états financiers de 2022-2023**

Bien qu'on contrat triennal nous lie à la firme Mallette jusqu'en 2024, les membres sont en droit de mettre fin à l'entente. La présidente prend alors le vote à main levée concernant la poursuite de notre association avec la firme Mallette.

Unanimement, l'assemblée est favorable à honorer l'entente.

Adopté

**9- Présentation du rapport d'activité de 2021-2022**

Mme Lysanne Tanguay présente le résumé des faits saillants de l'organisme. Une copie du rapport d'activité est remise aux membres présents à l'assemblée.

L'année fût marquée par le développement du projet de Centre de périnatalité sociale ainsi que par la prise en charge du service de cafétéria à l'École Secondaire Saint-Paul.

## **10- Adoption des règlements généraux**

Madame Julie Massicotte mentionne qu'aucune modification n'a été apportée aux règlements généraux et qu'aucune recommandation n'est soumise à l'assemblée pour une modification du document.

Il est proposé par Mme Josée Labrecque et appuyée de Mme Caroline Couture d'en faire l'adoption dans la forme actuelle.

Adopté

## **11- Cotisation annuelle des membres**

Le coût d'adhésion annuel est de 2\$ et pour devenir membre à vie, 20\$. La présidente demande à l'assemblée de voter à main levée concernant le maintien de ces prix. À l'unanimité, l'assemblée se dit favorable.

Adopté

## **12- Élection des administrateurs dont les mandats de 2 ans sont à termes**

### **12.1 – Nomination du président et secrétaire d'élection**

Comme le nombre de candidatures reçues est égale au nombre de postes à combler, nous n'avons pas à procéder à des élections.

### **12.2 – Mises en candidature**

Nous avons quatre postes en élections cette année.

Les candidatures reçues sont les suivantes :

Madame Sarah Gagné, pour un 2<sup>e</sup> mandat.

Madame Jessie Blais, pour un 1<sup>er</sup> mandat.

Monsieur Éric Langlois, pour un 2<sup>e</sup> mandat.

Monsieur Gaston Roy, pour un 2<sup>e</sup> mandat.

Les quatre candidats sont élus par acclamation.

## **13- Période de question**

Il n'y a aucune question soulevée.

## **14- Levée de la séance**



Il est proposé par Mme Jessie Blais et appuyée de Mme Thérèse Messier de lever l'assemblée. Il est 19h18.

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et appuyé par \_\_\_\_\_  
d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

\_\_\_\_\_  
Julie Massicotte, présidente

\_\_\_\_\_  
Thérèse Messier, administratrice